

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS297

présenté par

M. Quatennens, Mme Fiat, Mme Taurine, M. Ruffin, Mme Autain, Mme Rubin, M. Corbière,
M. Bernalicis, Mme Ressiguier, M. Coquerel, M. Prud'homme, M. Ratenon, Mme Panot,
M. Lachaud, Mme Obono, M. Mélenchon et M. Larive

ARTICLE 50

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les contrats pluriannuel d'objectifs et de moyens s'inscrivent dans une logique austéritaire. Nous nous opposons à cette logique et par conséquent à l'harmonisation de ces CPOM.

De plus, la suppression de l'opposabilité des conventions collectives équivaut à la subordination du respect de conditions de travail dignes au respect d'objectifs chiffrés en matière d'activité.

Nous nous opposons à cette vision des services de santé.